



Impliquer les riverains dans l'aménagement des berges 1/2


CONTRAT DE RIVIERE
Azergues
Contrat de rivière Azergues
Pierre Gadiolet
06 80 07 49 92
contrat.riviere.azergues
@wanadoo.fr


Mairie de Châtillon d'Azergues
Commune de Châtillon d'Azergues
Charles Bornard
04 72 54 26 00

Contexte :

Le projet, conduit par la communauté de communes des Pays du Bois d'Oingt (CCPBO) au profit de la commune de Châtillon d'Azergues, consiste à réaliser des travaux de recalibrage hydraulique du lit du ruisseau d'Alix et de certains de ses ouvrages de franchissement dans la traversée du village, en vue de réduire l'aléa inondation.

La commune envisage par ailleurs de profiter de l'opportunité créée par ces travaux d'hydraulique pour aménager un sentier piétonnier riverain. L'ensemble de ces travaux ne peut toutefois se réaliser sans l'accord préalable des propriétaires riverains qui en seront, dans une certaines mesures seulement, les premiers bénéficiaires. La commune a souhaité s'associer au contrat de rivière pour lancer une concertation avec les riverains concernés par les travaux.

Objectifs de l'action :

- créer du dialogue entre riverains voisins et entre riverains et élus de la commune,
- permettre un accès sécurisé au centre bourg,
- aménager un sentier piétonnier et/ou de promenade,

Description de l'action :

- réunion de calage entre la commune et le contrat de rivière (animateur) pour définir la part de concertation laissée aux riverains et le programme d'actions associé.
- réunion entre la commune, la communauté de communes, le bureau d'études qui définira les travaux de recalibrage hydraulique du lit et le contrat de rivière (animateur) pour demander au bureau d'études de laisser des paramètres variables aux travaux pour que les propositions des riverains soient bien prises en compte lors des travaux, et non pas imposer les aménagements.
- envoi d'un courrier nominatif aux 20 propriétaires riverains concernés par les travaux pour les informer du passage de l'animateur du contrat de rivière qui leur présentera la démarche : le projet de travaux, la part de concertation.
- réalisation des entretiens individuels avec chaque propriétaire pour pressentir leur ouverture au dialogue et la faisabilité de la concertation.

Territoire concerné :

Les berges du ruisseau d'Alix sur la commune de Châtillon d'Azergues



Public cible :

Les 20 propriétaires riverains

Rôle des structures :

Co-porteurs
Animation par le contrat de rivière

Chiffres clés :

20 propriétaires concernés par le recalibrage des berges
dont 6 concernés par l'aménagement d'un sentier piétonnier à court terme

Action réalisée

de février à juillet 2010

Partenaires techniques :

la commune, la communauté de communes, le bureau d'études

Partenaires financiers de l'action:

ceux du contrat de rivière

FICHE ACTION - CONCERTATION



Les 3 principaux points forts de cette action et les clés de réussite :

- ◆ Les souvenirs récents de la crue de 2008 facilitent l'ouverture au dialogue entre riverains et entre élus et riverains
- ◆ Le besoin partagé de voir rapidement des actions diminuant l'aléa inondation
- ◆ L'innovation proposée par la démarche de concertation a fortement mobilisée les partenaires

Les 3 principales difficultés rencontrées :

- ◆ Faire avec les anciens conflits et querelles locaux
- ◆ Demander aux riverains d'assumer les conséquences de choix passés dont ils ne sont pas responsables
- ◆ Concilier les échéances de chacun pour que le projet avance en cohérence, pour bien intégrer les résultats de la concertation à l'étude des travaux à réaliser...

Perspectives d'évolution de cette action :

- ◆ Réunir les 6 riverains concernés par l'aménagement d'un sentier : qu'ils rédigent un cahier des charges pour l'aménagement des berges (vocation de l'aménagement, liste d'actions, portage technique et financier des actions)
- ◆ Reproduire la démarche sur la partie aval du ruisseau.
- ◆ L'animateur du contrat de rivière va généraliser la mise en place de démarches de concertation lorsque que des projets nécessitent la coopération de plusieurs parties prenantes.
- ◆ Un syndicat d'assainissement local s'est réapproprié le principe de réunir les acteurs avant d'agir.

Document(s) concernant l'action, mis à disposition en téléchargement

- ◆ La lettre envoyée à chaque propriétaire riverain
- ◆ La grille d'entretien utilisée lors des rencontres individuelles avec les propriétaires riverains

Documents complémentaires disponibles sur demande (cahier des charges, présentation projet, etc.) :

◆ -

Date de rédaction de la fiche : 06 /08 /2010



Attention

Avant de lancer la démarche de concertation avec les propriétaires riverains, il a été nécessaire d'animer une concertation entre les parties prenantes pour qu'elles partagent bien l'esprit du dialogue et qu'elles valident la part de décisions laissée à chacun.

Appréciation globale de l'action :

(Vis-à-vis des objectifs fixés ; encadrer la réponse)



L'action menée est insuffisante au regard du résultat souhaité

En l'état actuel des choses, des axes d'amélioration sont à trouver et à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé

L'action conduite répond aux objectifs fixés au préalable

Coût de l'action :

Coût salarié
Pas de matériel nécessaire

Investissement en temps de travail :

6 jours pour la réalisation des entretiens (2h/pers)
4 jours pour le cadrage (réunions et préparation)